

Sans remettre aucunement en cause le travail important réalisé par les collègues pour construire les maquettes et les présenter dans les délais imposés, l'Assemblée Générale déplore une situation qui génère de nombreuses questions et inquiétudes.

En effet, en l'absence de cadrage national (lois, décrets), de nombreuses incertitudes subsistent :

- Etat financier et budget des formations (quelle autonomie financière de l'Espé ?)
- Manque de transparence sur l'élaboration de la maquette MEEF
- Manque d'harmonisation des maquettes selon les collèges disciplinaires
- Manque d'information sur le devenir des personnels Biatss (externalisation des services) et des enseignants (mobilité)
- Mise en concurrence des établissements partenaires au sein d'une Espé future (pour la plupart des académies) par l'organisation de parcours parallèles
- Nouvelles modalités d'accès aux concours
- Qu'en est-il des maquettes de formation des autres métiers de l'éducation (universitaires, CPE, animateurs, formation tout au long de la vie etc.) ?

1) En conséquence, l'assemblée générale se joint au mouvement national de demande d'un moratoire de la mise en place des Espé.

2) L'assemblée générale demande aux élus représentant les personnels de l'IUFM, de présenter et de faire voter cette motion à bulletin secret dans les différentes assemblées à l'IUFM (CE) et à Paris IV (CT, CEVU, CA).